



Assemblée des délégués ordinaire
Mardi 16 décembre 2008, 17h30, Anthropole, salle 2044

Procès-verbal

Liste des présences et des personnes excusées

Théologie	<u>Centre-droit uni.</u>	<u>AEGE</u>
<u>AETSR</u>	1. Aude Reymond	1. Cynthia Martignier
1.	<u>Zofingue</u>	2. Emilia Schmitt
2.	1. Xavier de Haller	<u>Géoalternative</u>
3.	HEC	3. Noé Favre
SSP	<u>CHEC</u>	4.
<u>AESSP</u>	1.	FBM
1. Pablo Diaz	2.	<u>AEML</u>
2. Yassin Boughaba	3.	1. Samuel Heiniger
3. Camille Gerber	<u>Centre-droit uni</u>	2. Anaïs Luyet
<u>Alternative étudiante</u>	4. Joël Farronato	3. Matthieu Perrenoud
4. Julien Sansonnens	5.	4.
5.	6.	<u>LAB</u>
<u>Centre-droit uni</u>	Lettres	1. Leila Rossier
1. Renaud Vuignier	<u>AEL</u>	2.
<u>Socialistes-écolo</u>	1. Samuel Beroud	3.
7. Elena Avdija	2. Anne-Laure Kulling	
8. Nicolas Rochat	3. Amélie Vouardoux	Bureau
Droit	4. Gilles Prod'hom	1. Dominique Gigon
<u>AEDL</u>	<u>Alternative étudiante</u>	2. Benoît Gaillard
1. Félicien Monnier	5. Léonore Porchet	3. Vanessa Monney
2.	6. Elodie Praz	4. Gregory Patthey
<u>Alternative</u>	<u>Centre-droit uni</u>	5. Cyril Mikhail
1. Fabien Andrey	7. Nicolas Pini	6. Stéphane Veya
	GSE	7.



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

Secrétaire général

Nicolas Turtschi

Gaétan Nanchen (PV)

ExcuséEs

Invités

François Barras

Anja Schuler

Romain Bionda

Christine Ritter

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Nicolas Rochat, Nicola Pini et Amélie Vouardoux sont éluEs scrutateurs/trices.

1.2. Adoption de l'Ordre du jour

- ❖ L'ordre du jour est adopté.

1.3 Adoption du PV de l'AD du 11 novembre 08

- ❖ PV adopté.

2. Communications

2.1 Communications du bureau

Don du sang

Les journées de dons de sang furent un échec; 20% de baisse par rapport à décembre 2007. Principale cause: lieu de l'événement, le Génopode. Nous avons tout fait pour changer cela, car nous savions que le don du sang allait en pâtir. Sans succès, car les services concernés (unibat et sécurité) n'ont pas voulu changer d'avis. Au final on peut leur imputer l'échec. Nous avons cependant précisé que pour l'année prochaine il était exclu de refaire l'action au génopode. Donc nous espérons que l'échec leur fera reprendre leurs esprits.

Comment ça va?

Fin de l'enquête comment ça va. 23 étudiantEs ont téléphoné à tous les étudiants de 1e année. 3 membres du bureau ont également travaillé. Presque 4 semaines, 2'000 appels en tout.

Fermeture du bureau, vacances, communication des AD

Le bureau est fermé du 22 décembre au 11 janvier; je vous rappelle que les AD auront lieu le 24 février, 7 avril, 19 mai.

Noël de la FAE

L'apéro de Noël de la FAE aura lieu le 11 novembre 2008 de 11h à 17h.

Prise de contact avec l'AGEPOLY



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

Il y a eu une rencontre entre la FAE et l'AGEPOLY. Cela ne s'était pas fait depuis longtemps mais suite à leur adhésion à l'UNES, il y a une volonté de travailler en ensemble. Il y a des collaborations possibles sur le problème de la restauration, sur la catégorie de prix étudiant des tl. Ils nous ont également fait part de leurs inquiétudes concernant les taxes d'études car le président a un nouveau projet d'augmentation des taxes avec barème différent selon la provenance de l'étudiant.

Liste des associations

Nous allons créer une liste info_associations@unil.ch; qui permettra aux étudiantEs sur le campus d'informer les autres étudiantEs sur les activités culturelles ou autres. Ce système ressemblera à celui utilisé à l'EPFL. Il faut encore mettre en place cette liste et définir quelques règles, mais elle sera en place d'ici la rentrée normalement.

Xavier demande qui pourra utiliser cette liste.

Gaétan répond que nous aimerions faire quelque chose de très ouvert qui permettrait à tous les étudiants qui organisent quelque chose de le faire suivre aux autres étudiants.

Pétition centre de langues

Le bureau a fait suivre la pétition d'étudiants en médecine lors de la commission de politique linguistique. Il faut désormais la faire suivre à la direction ce que le bureau va faire.

Gaétan se lève et fait un discours d'adieu à Benoît en le remerciant pour tout ce qu'il a accompli pour la FAE.

2.2 Communication des associations membres et des associations associées

AEML: vendredi de 8h-14h: apéro de Noël.

AESSP: l'aessp a entendu des bruits qui courent sur une future révision de la LUL. Est-ce d'actualité ?

Benoît indique qu'il y a des bruits qui courent en effet, mais que tout cela est très flou. Il a entendu que s'il y avait révision, ce serait plutôt sur des détails.

AEL: l'ael remarque l'abondance de nouvelles associations de sections qui se créent en lettres. L'ael va donc tenter de rassembler toutes ces personnes pour conserver de la cohérence.

LAB: organisation d'un vin chaud jeudi 11 décembre.

AEGE: pas de communication

2.3 Communication d'octroi des subventions

Cyril présente les communications d'octroi de subvention.

Le bureau a décidé d'octroyer 2700 francs à UNIPOLY au lieu des 3000 francs demandés. Le bureau n'a pas jugé utile à la communauté



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

universitaire le projet WSCSD qui projetait d'envoyer 4 étudiantEs à une grande conférence sur le développement durable à Zurich. En contre partie, le bureau a décidé de payer d'autres projets qui touchent le campus.

La deuxième demande de subvention provient d'étudiantEs de la section d'anglais qui, comme l'année dernière, monte une pièce de Shakespeare. Ils ont demandé 486 francs, mais le bureau a décidé de leur octroyer une garantie de déficit de 600 francs, car leur budget avait certains manques. Les paiements se feront sur présentation de factures puisqu'il n'y a pas d'association.

3. Elections

3.1. Election au bureau

Benoît présente la situation. Il y aura 2 élections: l'une pour le membre du bureau, l'autre pour la co-présidence.

Formellement le co-président doit être membre du bureau, donc tout d'abord on doit procéder à l'élection de la personne qui manque au bureau.

Il explique en outre que la deuxième chose qu'il faut préciser, c'est la candidature d'Anja Schuler qui est officiellement immatriculée en SSP. D'habitude c'est notre base d'élection pour l'AD, mais pour le bureau c'est moins clair et il y a une marge d'interprétation. Donc il faut tout d'abord trancher pour savoir si Anja a le droit de se présenter en tant que représentante de la faculté des Lettres. Dans le cas contraire, elle ne peut pas se présenter car il ne peut y avoir 4 représentants SSP au bureau.

Le bureau ouvre le débat sur la question en donnant tout d'abord la parole à la commission de contrôle.

Nicolas T. remercie le bureau pour avoir sollicité la commission de contrôle. Il y a actuellement 3 personnes de SSP au bureau de la FAE et le bureau doit comprendre au maximum 3 représentants par faculté.

Il y a 2 possibilité de comprendre la chose : tout d'abord Anja est à l'IDHEAP, ce qui n'est pas vraiment en SSP. Le doyen de SSP indique lui-même que l'IDHEAP n'est pas SSP. Cependant la commission de contrôle n'a pas voulu entrer dans ce débat.

Le but de l'article des statuts limitant le nombre de représentant par faculté est de ne pas avoir une représentation unificulaire au bureau. Actuellement, le bureau est suffisamment représentatif de plusieurs facultés (fbm, droit, ssp, lettres). Il n'y a donc pas de problèmes de manque de représentativité. De plus Anja suit des cours en lettres et on peut très bien dire qu'Anja est représentante de la faculté des Lettres. La commission de contrôle précise encore que ce n'est pas une jurisprudence, mais un cas particulier.

Le bureau remercie la commission de contrôle et précise qu'il ne se



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

positionne pas.

Nicolas R. demande pourquoi le bureau ne se positionne pas.

Dominique répond que le bureau n'a pas de décision unanime.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote ---> unanimité.

❖ La candidature d'Anja Schuler est acceptée.

Présentation des candidats.

Anja indique que sa lettre est déjà très précise et qu'elle ne va pas revenir en détail sur ses activités. Elle est active depuis longtemps au sein de l'AD et de l'AEL. Elle a un peu d'expérience dans les dossiers.

Elena A. demande qu'elles sont les enjeux qui la tiennent à cœur.

Anja explique que c'est assez facile à répondre car elle s'est présentée pour le poste des services et des subventions. C'est un discastère qui l'intéresse notamment dans le fonds de solidarité, car elle est à la commission sociale depuis un moment. En outre, elle a de l'intérêt pour les autres activités de la FAE.

Gilles indique qu'il explique son parcours dans la lettre. Il indique qu'il ne peut pas faire état de l'expérience d'Anja, car il n'a débuté à travailler à l'ael que cette année. Cependant il a déjà participé à certaines séances du bureau, notamment le gt logo et il se verra bien travailler avec l'équipe en place.

Elena A. demande à Gilles où il se place sur l'échelle politique?

Gilles répond à gauche.

La parole n'est plus demandée. Gilles et Anja sortent.

On passe au vote: 15 voix pour Anja, 5 voix pour Gilles.

❖ Anja Schuler est élue au bureau de la FAE.

3.2. Election à la co-présidence

Cyril Mikhail est le seul candidat. Il se présente brièvement.

Dominique ouvre la discussion.

Elena demande à Cyril s'il n'est pas inquiet du temps que prendra la co-présidence.

Cyril répond qu'il est conscient du temps que cela prend. Mais il est très intéressé par le poste et prendra le temps nécessaire pour accomplir cette fonction.

Julien demande s'il promet de respecter la collégialité.

Il n'y a plus de question. Cyril sort.

La parole n'est plus demandée. On passe au vote: 25 voix pour.

❖ Cyril Mikhail est élu à la co-présidence de la FAE.

4. **Restauration**

Dominique présente le document. C'est une synthèse des rencontres avec la direction. Il présente brièvement le document et les acquis.

Le bureau demande donc à l'AD d'appuyer sa démarche et d'accepter les



consensus obtenus avec la direction.

Nicolas R. remercie le bureau pour ce travail. Il estime qu'on peut être satisfait du travail effectué. Il note qu'au sujet de la transparence des comptes, il tentera de revenir sur ce point avec le Conseil d'Etat. Il tient à remercier le bureau et invite les déléguéEs à accepter ce texte tout en précisant que la lutte continue.

Anne-Laure est totalement d'accord avec cela. Elle demande s'il y aura des caisses cash à l'anthropole?

Dominique répond que les réductions se font sur le prix des menus donc qu'une telle caisse est moins nécessaire à l'anthropole.

Cynthia explique qu'elle imagine mal une caisse cash à l'amphimax d'un point de vue logistique. Elle demande comment les gens qui prennent des cours ici auront le prix étudiant sur les caisses non cash.

Dominique répond qu'ils auront une campus card.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote : 20 voix pour, 5 abstentions, 1 opposition.

- ❖ Le consensus obtenu par le bureau est adopté par l'AD.

5. Modification et création de règlements

5.1. REV

Stéphane explique que lors de la dernière AD, il y a une modification statutaire importante concernant les élections à l'AD. Cette modification entraîne des changements sur le REV qu'on vous présente aujourd'hui.

Le seul élément qui a fait débat au bureau est l'art. 5 et la suppression du nombre de candidatures par listes pour recevoir un financement.

Nicolas T. indique qu'il y a un souci de comptabilité entre les statuts et le REV au niveau des termes employés pour parler des élections à l'art. 7 al. 1.

Stéphane propose donc de modifier l'art. 7 et de mettre élections au suffrage direct.

Elena demande une explication sur la modification statutaire.

Stéphane ré-explique les statuts.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote: 25 voix pour, 1 opposition.

- ❖ Le REV est adopté.

5.2. Règlement des organisations associées et modification statutaire liée



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

Greg présente assez brièvement son projet. Dans les statuts, il y a un statut d'organisation associée. Cependant, il ne sert à rien et il est assez flou.

Xavier demande comment se fera la procédure: est-ce qu'on fait une discussion générale ou article par article ?

Gilles demande si ce règlement vient d'une demande des associations ou est-ce que cela vient du bureau?

Greg dit que c'est les 2 : il y a eu une demande des associations, mais on a également envie de faire quelque chose.

Dominique indique que beaucoup d'associations sont isolées sur le campus.

Nicolas T. trouve bizarre de faire tout d'abord les statuts, il trouve qu'on doit avoir une discussion plus générale.

Dominique est d'accord. Cependant il faut procéder tout de même à un ordre logique. On passe donc en revue le règlement. Pour l'art. 1, le bureau a un amendement: la suppression de la reconnaissance de la direction. Le bureau juge que cela n'est pas nécessaire, car la FAE n'a pas les mêmes règles que la direction.

Xavier soutient l'amendement du bureau. Il faut soutenir proposition d'amendement du bureau en supprimant cette phrase.

Gilles remarque qu'il y a un problème entre le règlement et la modification de statuts. Dans les tâches, les réunions sont prévus d'une part 1 fois par année et d'autre part 1 fois par semestre.

Dominique indique que c'est une erreur et qu'il faut modifier. Les 2 propositions sont possibles.

Renaud demande par rapport à la suppression de l'art. 1 phrase 2 si les associations politiques pourraient être reconnus comme organisation associée.

Dominique indique que oui c'est possible, mais que au final c'est l'AD qui choisit.

Renaud soutient également cette phrase.

Nicolas demande pourquoi à l'article 5, le bureau a prévu un préavis de 3 mois.

Dominique indique que c'est prévu pour que le bureau soit prévenu un peu à l'avance.

Nicolas se demande si c'est utile.

Camille demande ce qu'est un huis clos ?

Dominique explique que si un délégué demande le huis clos, les personnes qui n'ont pas le droit de vote doivent sortir.

Félicien indique qu'à l'art. 3 chiffre 2, on parle d'organe délibératif, ce qui



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

sous-entend que les débats amènent des décisions. Il se demande si le terme de délibératif est approprié.

Dominique indique que c'est un organe entre les associations et qu'elles prennent des décisions.

Greg précise que les associations peuvent ajouter des points à l'ordre du jour de notre dernière AD. Donc dans cet organe, il y aura des points de discussion et de décision.

Xavier a 2 remarques. D'une part, le terme d'organe délibérant est plus approprié. D'autre part, sur l'art. 2 dudit règlement, qui concerne l'adhésion des organisations, il se demande pourquoi doit-on avoir le vote des délégués. Le but de la FAE est de réunir toutes les associations, de faire le pont entre les étudiants et la direction. Il ne comprend pas pourquoi les délégués auraient une forme de censure pour x ou y raison. Il ne voit pas le besoin d'une acceptation majoritaire par l'AD.

Vanessa indique que c'est surtout pour les associations qui ont des principes contraires à nos statuts. Dans ce cas ce sera à l'AD de prendre une décision.

Félicien trouve cela très compliqué. On crée ici une nouvelle entité. On pose des contraintes (art. 3 al. 3). Il propose de renvoyer le projet de règlement au bureau en simplifier. Il est important d'intégrer la réalité de ces associations. Cependant, si on veut que ce soit efficace il faut le faire de la manière la plus informelle possible.

Nicolas T. va dans le sens de Félicien; il a l'impression qu'en étant plus informel, la FAE aura plus de succès.

Dominique voit mal comment cela peut être plus informel. Le bureau a une vision très simple du projet: mettre les associations du campus en réseau cela ne semble pas si compliqué. Cependant il faut tout de même prévoir un règlement.

Xavier revient alors sur l'art. 2 en expliquant qu'en accordant à toutes les associations le droit de faire partie on simplifie la chose.

Vanessa n'est pas tellement d'accord avec ces derniers arguments. L'idée c'est d'avoir un projet clair pour aller à la rencontre des associations. On crée une structure qui permet d'améliorer notre collaboration.

Gaétan ne comprend pas bien les gens qui sont contre le projet. D'un côté on a un statut d'organisation associée qui ne sert à rien car il est mal défini. De l'autre, on a des associations qui nous demande d'être plus en lien avec les autres associations et avec la FAE. La solution paraît simple: créer une structure qui permettrait de mettre les associations en lien entre elles et avec la FAE. Il comprend mal comment faire cela de manière informelle. Créer une structure permet de pérenniser la chose.

Greg va faire bref. Il précise que l'art. 3 al. 3 n'a pas d'aspects contraignant. Il indique qu'actuellement il y a des demandes pour devenir organisations associées.

Léonore a 2 points. D'une part, pour l'art. 2, il est important que l'AD sache ce que font ces associations. Si une association adore Hitler, il serait



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

bon d'en discuter et d'avoir un certain contrôle. D'autre part, pour l'art. 4, elle est beaucoup plus sceptique. Pourquoi imposer un contrôle de présence? Elle dépose un amendement qui propose la suppression de l'art. 4.

Greg indique qu'on a mis cet article dans le sens qu'il y a beaucoup d'associations qui se créent puis qui meurent. Le truc c'est de se demander si elles existent toujours.

Aude revient sur l'art. 2. Il est important d'avoir un contrôle. Ne pourrait-il pas y avoir des critères?

Dominique indique qu'en l'occurrence non. Mais si vous avez des amendements il faut les sortir.

Julien comprend bien la logique du bureau. Il craint le côté top-down, la mainmise de la FAE. Il rejoint un peu Félicien et Xavier. De plus, il y a un petit côté bureaucratique qui lui paraît aller contre l'idée de base des associations.

Nicolas R. est étonné que les étudiants en droit soient sceptiques quant à faire les choses formellement. Cela permet de réguler, de régler la synergie des associations. Sur la question de l'art. 4, celui-ci paraît un peu lourd, mais croit que c'est bien de prendre contact avec ces associations.

Fabien trouve que quand il s'agit de gérer le microcosme associatif, un règlement complique trop la chose. A son avis, il vaut mieux appeler les associations en début de semestres pour prendre un rendez-vous.

Nicolas T. trouve qu'il est inutile de créer une structure pour régler des séances informelles.

Une motion d'ordre est déposée. On passe au vote : majorité évidente.

❖ La motion d'ordre est acceptée.

Liste de parole: Xavier, Aude, Greg.

Xavier propose un amendement pour supprimer l'art. 2 adhésion et présente son projet.

Aude soutient l'amendement de de Haller.

Gaétan précise que puisqu'un amendement a été déposé, la motion d'ordre a été cassé.

La parole n'est plus demandée.

Nicolas veut déposer une motion pour demander au bureau de refaire une nouvelle proposition. Le bureau peut proposer de retirer sa proposition.

Aude se demande si cela ne va pas repousser le problème.

Renaud trouve inutile de repousser le débat. C'est le but de l'AD d'avoir ce débat.

Nicolas T. indique que c'est parfois bien de prendre la température de l'AD et de repartir ensuite avec les enseignements.

Julien trouve que pour qu'on puisse avancer on pourrait faire une sorte de vote d'entrée en matière.

Dominique est ok pour le vote d'entrée en matière.



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

La parole n'est plus demandée, on passe au vote: 11 pour, 9 contre, 2 abstention.

❖ L'entrée en matière est acceptée.

Dominique indique qu'on procède donc article par article.

Xavier présente sa proposition .

Amendement de Haller :

« Art. 2

¹ Ne peuvent être qualifiées d'organisations invitées que les associations respectant les articles 60 ss CC et dont la majorité des membres de son organe exécutif est composée d'étudiantEs.

² La demande d'adhésion se fait par écrit au bureau de la FAE. Ce dernier doit accepter toutes les organisations respectant les conditions de l'alinéa 1. »

Il défend son amendement : le droit suisse reconnaît les associations. Il n'y a donc pas lieu que l'AD limite ce droit. Cependant il faut une 2e condition : les associations doivent être composées d'étudiants. L'alinéa 2 indique que l'idée est qu'il y ait une demande écrite et que si les conditions sont acceptées au niveau de la loi, c'est ok. L'AD pourra agir lorsque ces associations viendront parler devant l'AD. La sanction qu'on pourra prendre c'est de dire que leurs projets n'intéresse pas l'AD et de les renvoyer.

Cette proposition a une conséquence directe sur les statuts qu'il faudra également modifier.

Dominique ouvre la discussion sur cette amendement.

Léonore a une grande inquiétude concernant cet amendement, notamment en ce qui concerne les associations qui refusent les femmes.

Xavier répond directement: ce que Léonore propose c'est de dire que son avis est plus important que ipso juro. Le droit suisse est suffisamment clair.

Félicien indique qu'en mai dernier on a tous ici participer à des élections pour obtenir ces sièges. Certaines listes avaient idées très claires. On ne les a pas empêché de participer car au final c'était à la communauté universitaire de faire le choix.

Dominique a une question direct: les associations doivent-elles tout de même passer devant l'AD?

Xavier répond que toute association a le droit de venir présenter ses problèmes.

Vanessa trouve drôle qu'au final on complexifie un règlement que certains jugent ici trop complexe.

Matthieu soutient l'amendement. Il voit mal comment on pourrait accepter en tant que membres de l'AD certains membres de groupes mais les refuser comme associations.



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

Elena dépose une motion d'ordre car elle estime qu'on a fait le tour de la question.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote: majorité évidente.

- ❖ La motion d'ordre est acceptée.

Vanessa trouve qu'au final c'est toujours l'AD qui tranche. L'amendement ne change rien. On passe au vote: 11 pour, 8 contre, 7 abstentions.

- ❖ L'amendement de Haller est accepté.

Renaud présente son amendement pour l'art. 2 al. 3.

Amendement Vuignier:

« Art. 2

³ Tout refus doit être motivé par le bureau, sur la base des délibérations de l'AD. »

Dominique ouvre la discussion.

Xavier ne peut que soutenir cet amendement qui demande de la transparence.

Emilia voit mal à quoi cela sert. Il est utile de justifier une explication, mais dans ce cas elle n'est pas sûre que cela serve à l'association.

Nicola T. indique que ce n'est pas vraiment une histoire de recours, mais d'avoir une réponse officielle.

Emilia pense que cela va de soi. Cependant si le règlement fait 3 pages, cela pourrait démotiver les associations.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote: 14 pour, 3 contre, 8 abstentions.

- ❖ L'amendement Vuignier est accepté.

Léonore Porchet précise son amendement afin d'être plus souple dans la formulation.

Amendement Porchet :

« Art. 4 Toute association qui n'est pas représentée à deux assemblées des organisations associées est contactée par le bureau de la FAE. Ce dernier fait les démarches nécessaires pour s'enquérir de la bonne santé de l'association. »

La parole n'est plus demandée; on passe au vote: majorité évidente.

- ❖ L'amendement Porchet est accepté.

Dominique revient avec la proposition du bureau de l'art. 1 qui veut la suppression de la phrase sur la reconnaissance par la direction de l'université.

La parole n'est plus demandée; on passe au vote: majorité évidente.

- ❖ L'amendement bureau est accepté.

Dominique indique qu'on avalise tout d'abord les statuts puis le



règlement.

Félicien ne comprend toujours pas comment va fonctionner cette assemblée.

Vanessa indique que c'est absolute libre. On ne va rien contraindre.

Greg précise que ce sera le membre du bureau responsable du contact avec les associations qui sera chargé de faire le lien.

Julien pense qu'il faut arrêter l'idée de créer une AD bis. On aurait plutôt intérêt de renforcer une AD souple.

Vanessa dépose une motion d'ordre car elle estime qu'on a déjà parlé de cela. La parole n'est plus demandée, on passe au vote: majorité évidente.

❖ La motion d'ordre est acceptée.

Liste de parole : Félicien, Dominique, Greg.

Félicien propose de rejeter l'art. 12.

Greg indique que le bureau propose de créer cet organe car c'est une demande des associations. Cela va dans les sens des associations qui veulent cela.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote article par article. Art. 12: acceptez-vous la modification ? 15 pour, 4 contre, 7 abstentions.

Une majorité des deux tiers est nécessaire pour modifier les statuts de la FAE. Les abstentions doivent-elles être comprises dans le total pour calculer la majorité. Le bureau demande l'avis à la commission de contrôle.

La commission de contrôle se réunit et estime que les abstentions sont des voix exprimées et que donc elles doivent être comptabilisées.

La majorité des deux tiers n'est donc pas atteinte.

❖ La modification de l'art. 12 est rejetée.

Le bureau retire son projet car l'art. 12 des statuts est la base du projet.

Félicien trouve que le bureau fait preuve d'un déni de la démocratie en agissant ainsi.

Xavier comprend la vexation du bureau. Il note cependant que l'AD a semblé intéressé de discuter de cela. En retirant purement et simplement le projet, le bureau fait preuve de peu de démocratie.

Nicolas R. pense qu'à partir du moment où l'entrée en matière a été acceptée il faut tenir compte du vote. L'AD est entrée en matière et veut donc qu'on travaille dans ce sens.

Dominique prend note de ces remarques. Il précise que le bureau prend l'engagement de présenter un nouveau projet lors d'une prochaine séance. Cependant, la modification de l'art. 12 était à la base de son projet et ce refus modifie la donne. Afin de présenter un projet cohérent, il pense qu'il vaut mieux retirer la proposition, prendre en compte les remarques faites durant cette AD et revenir à un projet plus cohérent.



6. Présentation du logo

Greg explique rapidement les étapes pour arriver à ce logo. Le bureau avait reçu le mandat pour aboutir à un projet avec l'entreprise Radiance. Il y a eu de nombreuses séances de travail sur les valeurs de la FAE et sur ce qui n'avait pas fonctionné auparavant lors du concours avec l'ECAL. Au final, nous vous présentons une proposition avec les explications qui vont avec.

Greg précise encore qu'on vote actuellement sur le logo, mais que celui-ci n'est que la 1^e étape de notre processus de communication. Il ouvre la discussion.

Nicolas R. indique que faire le logo n'est pas une tâche facile. Il doit avouer qu'il n'est pas vraiment satisfait du logo final et qu'il a un gros problème avec la couleur et le loup.

Gaétan explique qu'il est impossible qu'un logo satisfasse tout le monde. L'important ce n'est pas qu'il plaise mais qu'il fonctionne. Or il a l'impression que ce logo fonctionne. Il attire le regard, il pose un questionnement, il contient les valeurs de la FAE. Il fonctionne et c'est cela qui est important.

Xavier est assez séduit par le logo. Sur la couleur il pense qu'il est impossible de trouver un consensus et il trouve sympa l'animal.

Léonore indique que de manière générale, quand on compare avec ancien logo, elle est plutôt satisfaite du résultat. Elle n'est pas fan de la couleur, mais elle est fan du logo car il est efficace.

Renaud trouve que le débat qu'on a actuellement prouve que le logo pose des questions et qu'il intéresse.

Julien trouve le logo vraiment chouette.

La parole n'est plus demandée, on passe au vote: acceptation par acclamation.

❖ Le nouveau logo de la FAE est accepté.

7. PP sur la promotion de l'égalité des chances à l'université

Vanessa explique que la prise de position s'inscrit dans un contexte un peu particulier. Suite à certains événements à l'université, on a voulu appuyer certains problèmes liés à l'égalité des chances.

Pour rappel, la promotion féminine est un enjeu essentiel pour la FAE, consciente qu'il y a des problèmes d'inégalité verticale. Au niveau des professeurs, il n'y a que 16,5 % de femmes. Face à ce constat, la confédération a mis en place un objectif d'un quart de femmes professeures en 2012. La commission de l'égalité des chances au sein de l'université a fait le constat comme quoi l'UNIL n'y arrivera pas car la direction ne fait pas grand chose pour améliorer la situation. Donc cette PP va dans le sens de cela.

En conclusion, on soutient l'interpellation à propos du programme de 2012



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

et on soutient de la lettre de Mme Ghernaouti.

Le bureau ajoute un amendement à sa PP avec une nouvelle conclusion: généraliser l'usage de la formulation non sexiste dans la communication de l'université (ex: site internet)

Vanessa ouvre la discussion:

Anja en tant que représentante de la Cover aimerait dire que c'est bien d'approuver cela et de creuser ce sujet. Il se trouve qu'au sein de la faculté des lettres, ce souci d'avoir des femmes prof existe. Cependant les propositions de la faculté des lettres allant dans ce sens ont été balayées par la direction.

Dominique indique qu'en outre cela permet de taper sur la participation de l'UNIL et permet de montrer qu'il y a des commissions qui existent mais qui ne fonctionnent pas et qui ne servent à rien.

Julien est tout à fait d'accord avec la PP. Il a cependant un problème vis-à-vis de la féminisation des textes. Est-ce que cela est si important ou est-ce qu'on peut promouvoir participation des femmes dans le corps professoral sans cela.

Elena indique que d'une part c'est une question d'habitude et que d'autre part c'est important car la langue est le vecteur principal d'informations.

Gilles indique que la féminisation ce n'est pas en outre ajouter des E, mais également utiliser d'autres tournures de phrases non sexistes.

Nicolas T. précise qu'il y a eu des études de psychologie qui montre que lire un texte féminiser n'est pas plus lent.

Aude rejoint Julien. Elle a envie de voter à part sur cette question.

Léonore a une remarque sur la PP car il faudrait dire que l'uni doit repourvoir rapidement le/la poste de déléguéE à l'égalité, sachant qu'un homme peut également occuper ce poste.

Nicolas T. dépose une motion d'ordre sur la féminisation. Il faut que l'AD tranche sur ce point plus besoin qu'on en discute.

Vanessa répond à Léonore en indiquant que c'est une coquille.

Julien propose qu'on dissocie les sujets.

Gaétan indique que l'AD du 22 mars est revenu sur la féminisation des textes de la FAE et qu'elle a décidé à une très large majorité de continuer de procéder ainsi. Il faut respecter les décisions de l'AD.

Elena invite à accepter cet amendement.

Joël ne trouve pas tout très clair. On parle dans la PP d'une lettre de Mme Ghernaouti mais le bureau ne l'a pas fait suivre. Il trouve cela dommage.

Vanessa explique que les points principaux de la lettre sont précisés dans la PP.

Félicien propose l'amendement qui ajoute la conclusion suivante: « de lancer au plus vite un appel d'offre pour la suppression des urinoirs dans toutes les toilettes du site de Dorigny ».

Anais indique que c'est très bien de féminiser mais qu'il faut également



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

masculiniser d'autres termes, car en médecine certains termes sont presque uniquement au féminin.

Xavier propose de supprimer le point numéro 4. Il prend comme exemple Suzette Sandoz qui veut qu'on l'appelle Mme le Professeur. Systématiser la tournure n'apporte rien.

Vanessa est d'accord avec la remarque d'Anaïs et indique que la formulation ne dit pas de féminiser mais d'utiliser des formulations non sexistes. Elle est clairement contre l'amendement Monnier car il décrédibilise la PP.

Elena rappelle que si on accepte de supprimer le point sur la féminisation on décide de faire un pas en arrière par rapport à notre position sur l'égalité. Ce serait un symbole très important et très négatif.

Anja trouve qu'il y a certains éléments bien plus importants dans la PP que la féminisation. Certains éléments lui paraissent fondamentales, mais personne n'en parle.

La parole n'est plus demandée.

On passe au vote sur les conclusions qui posent des problèmes.

Qui est pour supprimer la conclusion sur la féminisation ? 6 pour, 17 contre

- ❖ L'amendement du bureau est conservé.

Qui soutient l'amendement Monnier? 2 voix pour, majorité évidente contre.

- ❖ L'amendement Monnier est refusé.

On passe au vote sur l'ensemble de la PP; 20 voix pour, 1 contre.

- ❖ La prise de position avec l'amendement du bureau est acceptée.

8. Prise de position de soutien à la Cafétéria autogérée permanente (CAP) proposée par Julien Sansonnens.

Dominique laisse la parole à Julien.

Julien indique que la CAP subit des tensions de la part du service des bâtiments et qu'il y a eu des menaces de dresser un mur devant les espaces vides. Il précise qu'il a eu des nouvelles rassurantes sur ce fameux murs car cela sera du plexiglace. Cependant au-delà de cette question, cette PP est l'occasion de souligner ce que fait la CAP et de la soutenir.

Dominique indique que le bureau a un préavis positif. Il précise tout de même que le bureau est déjà en train d'aider la CAP. En effet, la CAP n'a aucune structure de base. Donc on les aide à revoir leur statut et à être reconnu par l'uni. Cela est sur la bonne voie. Il est évident qu'au final il faut que la CAP ait la gestion complète de cette salle. Il tient également à faire remarque que la PP n'est pas forcément la meilleure méthode pour communiquer. Il existe un droit de motion et de postulat aux délégués.



Fédération des associations d'étudiantEs de l'Université de Lausanne

Ainsi, si vous désirez que le bureau s'occupe d'un sujet vous pouvez l'amener ainsi.

Xavier indique que c'est important pour tous les étudiants qu'un espace comme la CAP demeure. Il souligne avec amusement que M. Sansonnens prône la concurrence. Au final il faut soutenir cette position. Il revient cependant sur 2 phrases: la première est la suppression du mot « alternatives » à la ligne 3, car il n'est pas nécessaire. D'autre part, on parle d'espaces de libertés et de créativité. Peut-on vraiment parler de créativité?

Julien est d'accord de biffer alternative.

Anne-Laure demande ce qu'est le véganisme?

Julien explique que c'est l'aspect politique du fait d'être végétarien.

Anja pense que la CAP est un lieu de créativité. Des étudiants proposent des repas variés à prix modéré c'est une créativité.

Emilia rappelle que la CAP subit de nombreuses pressions des services techniques. Il n'ont aucune structure, donc aucune aide.

Félicien demande où en est l'aide ?

Dominique explique qu'on en est à la création des statuts.

La parole n'est plus demandée. On passe au vote: majorité évidente pour.

- ❖ La prise de position avec la suppression de mot « alternatives » est acceptée.

9. Divers

Renaud nous dit au revoir car il part en erasmus. Il fut très heureux de participer à l'AD et il souhaite à tous et toutes une bonne continuation.

Clôture de l'AD à 21h33